

Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Viva Oleo
- · Code du produit 8610/6.00
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Emploi de la substance / de la préparation

Blanchisserie

Détergent

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

SEITZ GmbH

Gutenbergstrasse 1 - 3

65830 Kriftel / Germany

Tel. + 49(0) 6192-9948-0

Fax + 49(0) 6192-9948-99

order@seitz24.com

www.seitz24.com

- · Service chargé des renseignements : sds@seitz24.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Germany: GIZ-Nord, Göttingen + 49 551 19240

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

- FF



Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

# Nom du produit Viva Oleo

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)





GHS05 GHS07

### · Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

isotridecanol, ethoxylated

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas

de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### · 3.2 Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 69011-36-5 Polymer	isotridecanol, ethoxylated  Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques:  Eye Dam. 1;H318: C ≥ 10 %  Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 %	≥ 10 – < 25%	
CAS: 69011-36-5 Polymer	isotridecanol, ethoxylated Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥ 3 – < 20%	
CAS: 69011-36-5 Polymer	isotridecanol, ethoxylated  Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques:  Eye Dam. 1;H318: C ≥ 10 %  Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 %	≥ 10 – < 20%	

(suite page 3)

- FR



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

		(suite de la page 2)		
CAS: 69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated	≥ 10 – < 15%		
Polymer	Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412			
CAS: 143-22-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	< 10%		
EINECS: 205-592-6	Eye Dam. 1, H318			
Reg.nr.: 01-2119475107-38-	Limites de concentration spécifiques:			
XXXX	Eye Dam. 1;H318: C ≥ 30 %			
	Eye Irrit. 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %			
Règlement (CE) n° 648/2004 -	Règlement (CE) n° 648/2004 - Étiquetage du contenu			

# agents de surface non ioniques ≥30% parfums

### · Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions oculaires
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 4)



Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

· Autres indications

(suite de la page 3)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés

Protéger contre le gel.

- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Blanchisserie

--

(suite page 5)



Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

· DNEL			
CAS: 143-2	22-6 2-	[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	
Oral	DNEL	2,5 mg/kg bw/day (consumer (long term - systemic))	
Dermique	DNEL	25 mg/kg bw/day (consumer (long term - systemic))	
		50 mg/kg bw/day (worker (long term - systemic))	
Inhalatoire	DNEL	117 mg/m³ (consumer (long term - systemic))	
		195 mg/m³ (worker (long term - systemic))	

#### · PNEC

### CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

PNEC 200 mg/l (STP (sewage treatment plant))

0,15 mg/l (Marine water)

5 mg/l (Intermittent releases)

1,5 mg/l (Freshwater)

PNEC 0,35 mg/kg dw (Soil)

0,13 mg/kg dw (Sediment (marine water)) 5,77 mg/kg dw (Sediment (freshwater))

PNEC 111 mg/kg food (Secondary poisoning (oral))

### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).

Filtre combiné AEBK-P2

### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 6)

– FR



Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 5)

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique liquide · Couleur : liquide incolore

· Odeur : spécifique au produit

• Seuil olfactif: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition non déterminé

· Inflammabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

• inférieure : Pas d'autres informations importantes disponibles. • supérieure : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Point d'éclair : non applicable

• **Température d'auto-inflammation**• **Température de décomposition :**• Pas d'autres informations importantes disponibles.
• Pas d'autres informations importantes disponibles.

· pH à 20 °C ~ 7,8

· Viscosité:

· **Viscosité cinématique** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pression de vapeur : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** ~ 0,99 g/cm³ (ISO 2811)

Densité relative.
 Densité de vapeur relative
 Caractéristiques des particules
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)



Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 6)

<ul> <li>9.2 Autres</li> </ul>	intorma	tions
--------------------------------	---------	-------

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants
 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Liquides comburants
 Matières solides comburantes
 Peroxydes organiques
 néant
 néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

Autres caractéristiques de sécurité

· Forme : liquide

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

• **Propriétés comburantes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

néant

néant

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucunes en cas d'utilisation adéquate.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Agents forts d'oxydation
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 8)



Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 7)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
ATE (Vale	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))				
Oral	DL50	> 794 – 5.291 mg/kg (rat)			
CAS: 690	11-36-5	isotridecanol, ethoxylated			
Oral	DL50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)			
Dermique	DL50	> 5.000 mg/kg (/)			
CAS: 690	11-36-5	isotridecanol, ethoxylated			
Oral	DL50	> 300 – 2.000 mg/kg (rat)			
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin)			
CAS: 690	11-36-5	isotridecanol, ethoxylated			
Oral	DL50	> 300 – 2.000 mg/kg (rat)			
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)			
CAS: 690	CAS: 69011-36-5 Isotridecanol, ethoxylated				
Oral	DL50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401 (Lit.))			
Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)			
CAS: 143-	CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol				
Oral	DL50	5.170 mg/kg (rat)			
Dermique	DL50	3.540 mg/kg (lapin)			
		1 - Poul 4 - 41 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1			

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

- FR



Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 8)

#### · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

DUDDIO	115 40 1	e 48	7 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
RUBRIQ	UE 12: In	tormations	écologiques

· 12.1 Toxicité

•	To	xic	ité	aq	uati	que	:
---	----	-----	-----	----	------	-----	---

### CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated

EC50 > 1 – 10 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)

> 1 – 10 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 > 1 – 10 mg/l (poissons) (96 h; Cyprinus carprio; OECD 203)

NOEC 1,36 mg/l (crustacés) (21 d; Daphnia magna; QSAR)

### CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated

EC50 > 1 – 10 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 > 1 – 10 mg/l (poissons) (96 h; Cyprinus carpio; OECD 203)

EC10 > 1 – 10 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)

NOEC 2,5 mg/l (crustacés) (21 d; Daphnia magna; OECD 211)

#### CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated

EC50 > 1 – 10 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)

> 1 – 10 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 10 – 100 mg/l (poissons) (96 h; Brachydanio rerio; OECD 203)

### CAS: 69011-36-5 Isotridecanol, ethoxylated

EC50 > 1 – 10 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Desmodesmus subspicatus; OECD 201)

> 1 – 10 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna; OECD 202)

LC50 > 1 – 10 mg/l (poissons) (96 h; Cyprinus carpio; OECD 203)

NOEC 1,73 mg/l (poissons) (QSAR (Lit.))

### CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

EC50 62,5 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h;)

> 500 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)

LC50 | 2.200 – 4.600 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)



Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 9)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

- · Emballages non nettoyés :
- Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 11)

FR



Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 10)

	(Suite de la page 10)
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> </ul>	Non applicable.
<ul> <li>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</li> </ul>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)



Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.07.2022 Révision: 05.07.2022

Numéro de version 6.00 (remplace la version 5.00)

### Nom du produit Viva Oleo

(suite de la page 11)

- · Prescriptions nationales :
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- · Autres indications: Produit pour un usage professionnel uniquement.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long utilisant les données des substances terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Date de la version précédente: 24.10.2019 Numéro de la version précédente: 5.00
- Acronymes et abréviations:

DMEL: Derived Minimal Effect Level (REACH)

LL50: Lethal loading, 50%
NOEC: No Observed Effect Concentration

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

EC50: Effective Concentration 50%

EL50: Effect loading, 50%

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente